

— LA —

# SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

## SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Aux prières. — VI Correspondance romaine. — VII Le non placet de Mgr l'évêque de Little Rock. — VIII Nouvelles religieuses.

## AU PRONE

Le dimanche, 7 juillet

On annonce :

La fête de la Dédicace de toutes les églises.

## OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 7 juillet

### 10 DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

On célèbre le premier dimanche de juillet la fête du Précieux-Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le sang a une vertu expiatoire, il a coulé dans tous les sacrifices. Abel offre à Dieu les prémices de ses troupeaux et Noé, au sortir de l'arche, offre au Seigneur des victimes pures dont le sang inonde la terre. Le sang de l'agneau pascal détourne des maisons des Hébreux l'ange qui extermine les premiers nés des Egyptiens. La loi de Moïse répand le sang des animaux purs devant l'Arche d'Alliance, puis sur l'autel du temple de Jérusalem. Ce sang toutefois n'avait aucune vertu par lui-même, mais seulement en tant que figure d'une autre sang plus innocent et plus pur, celui de l'agneau sans tache, répandu pour les péchés du monde. Ce sang précieux versé d'abord dans le mystère de la Circoncision, puis plus abondamment à l'agonie et pendant la Passion, est répandu jusqu'à la dernière goutte sur la croix. De plus, par le sacrifice de la messe, il ne cesse de se répandre, à toutes les heures du jour, et dans toutes les parties du monde. Il entoure ainsi toute la terre et purifie tous les hommes par sa vertu divine. L'Eglise a toujours honoré le sang précieux de son divin Maître et l'histoire de ce culte se confond avec celui de la passion même. Cependant il n'y avait pas jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle de fête spéciale en l'honneur de ce sang divin, qui est adoré comme la personne de Jésus-Christ et comme son Sacré-Cœur. En 1848, le Saint-Père avait été chassé

de Rome par la révolution et obligé de se retirer à Gaëte (Italie méridionale). L'année suivante il vit son pouvoir temporel rétabli. C'est pour témoigner à Dieu sa reconnaissance que Pie IX, de retour à Rome, établit cette fête du Précieux-Sang et que, pour ne pas augmenter le nombre de fêtes chômées, il la fixa au deuxième dimanche de juillet. Celle qu'on célèbre le quatrième vendredi du carême n'est pas générale dans l'Eglise ; nous la célébrons depuis cinquante et quelques années.

On commence aux vêpres la fête de sainte Elisabeth, reine du Portugal. Fille de Pierre III roi d'Aragon en Espagne, elle fut appelée Elisabeth en l'honneur de sa grande tante Elisabeth de Hongrie canonisée quarante ans plus tôt. Elle fut élevée par Jacques Ier son grand-père surnommé *le saint* à cause de sa vive piété. Quoiqu'Elisabeth n'eût encore que six ans lorsqu'il mourut, elle garda toute sa vie la douce influence de sa vertu. Elle se fit remarquer par son amour de la prière, sa rude mortification, sa charité inaltérable envers les pauvres et les souffrants et son grand amour de la paix. Elle passait des heures entières en oraison. Elle se levait de grand matin afin de réciter le bréviaire, d'assister à la messe à laquelle elle communiait habituellement, et de pouvoir ensuite s'occuper du soin de la maison, qu'elle ne négligea jamais en faveur de ses exercices de piété. Avec l'âge elle augmentait ses austérités, venant à faire trois carêmes chaque année, et jeûnant plusieurs jours par semaine le reste de l'année. Elle aimait à visiter les malades et pansait elle-même leurs plaies qu'elle baisait. Un jeudi saint, l'une des pauvres femmes à qui elle lavait les pieds se trouva guérie d'un ulcère dès que la reine l'eut lavé et baisé. Elle établit des hospices pour les vieillards, des asiles pour les personnes exposées dans le monde, des monastères pour les filles repenties, enfin des convents pour les personnes vertueuses et les pauvres. Sa naissance contribua à rétablir la paix entre son père et son grand père. Plus tard elle réconcilia son époux avec son frère au moment où ils allaient se déclarer la guerre. Le dernier voyage qu'elle entreprit le fut dans le dessein de faire conclure la paix entre Ferdinand IV roi de Castille et Alphonse de la Certa son cousin germain. Modèle des vierges dans son jeune âge, elle fut modèle des épouses, s'appliquant toujours à plaire à son mari et à ne négliger aucun de ses devoirs domestiques. Aussi fut-elle facilement le modèle des veuves. A la mort du roi, elle fit un premier pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle dans le nord de l'Espagne. Elle en fit un autre plus tard, en demandant l'aumône, afin de mieux goûter l'indigence. A la mort de son époux, elle aurait voulu entrer dans l'Ordre des Clarisses, mais sur des représentations faites dans l'intérêt des pauvres, elle resta dans le monde ; toutefois, elle chercha l'isolement en entrant dans le Tiers-Ordre de saint François d'Assise. Elle mourut munie des sacrements de l'Eglise, le cœur inondé de l'avant goût des délices du ciel, en 1336. La ville de Coïmbre, au nord de Lisbonne, possède ses reliques qui, au bout de trois siècles, étaient encore exemptes de corruption.

**2o DISPOSITION DE CES DIVERS OFFICES :**

Fête du PRÉCIEUX-SANG DE N.-S. J.-C., double de 2e cl. ; mém. des Ss. Cyrille et Méthode, Co. Pp., et du 7e dim. après la Pent. ; préf. de la Croix ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o de sainte Elisabeth du Portugal, 2o des Ss. Cyrille et Méthode, 3o du dim.

**TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES****Le dimanche, 14 juillet**

*La fête de l'anniversaire de la Dédicace des églises qu'on célèbre en ce dimanche est primaire dans les églises consacrées et n'admet pas la messe du titulaire, au contraire elle est secondaire dans celles qui ne sont pas consacrées et l'on peut y chanter la messe du titulaire. Par suite les titulaires dont les noms suivent, n'auront pas lieu en ce jour, mais seront anticipés au dimanche précédent, le 7 juillet, si l'église est consacrée. La fête de saint Bonaventure qui tombe le 14 a son office, si l'église n'est pas consacrée (ou est remise au 21 si l'église est consacrée).*

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 8 juillet, sainte Elisabeth (Saint-Henri).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 8 juillet, sainte Elisabeth (Cantley) ; de ce jour saint Bonaventure (Britannia).

DIOCÈSE DE NICOLET. — De ce jour, saint Bonaventure (Upton).

J. S.

**Prières des Quarante-Heures**

|           |    |         |   |                            |
|-----------|----|---------|---|----------------------------|
| SAMEDI,   | 6  | JUILLET | — | Notre-Dame-du-Bon-Conseil. |
| LUNDI,    | 8  | "       | — | Chapelle de Lacolle.       |
| MERCREDI, | 10 | "       | — | Saint-Hermas.              |

**AUX PRIERES**

Frère Albert Costes, des Clercs de Saint-Viateur, décédé à Joliette.

Sœur Marie-Joachim, née Arméline Archambault, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Kamloops, C.-A.

Sœur Marie-Anne de Jésus, née Marie-Anne Lalande, religieuse choriste, des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

M. Julien-Paul Desmarchais, décédé à Montréal.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 5 juin 1907.

**N**OUS aurions dû avoir l'année prochaine deux canonisations : l'une du Bienheureux Oriol, bénéficiaire de Barcelone, l'autre du Bienheureux Pierre Chanel, martyr en Océanie. Malheureusement cette seconde cause n'a point réalisé les désirs de son postulateur, le R. P. Louis Copéré, mariste. Il avait présenté selon l'usage deux miracles qui avaient eu lieu après le décret *de tuto* de la béatification, et le premier fut admis sans difficulté. Quand au second, les avis des médecins furent partagés ; la Congrégation nomma alors deux experts d'office qui se montrèrent hésitants ; et le postulateur, pour éviter de nouveaux frais et de nouvelles démarches dont il prévoyait l'inutilité, s'est décidé à retirer ce miracle. Il en a d'autres pour lesquels il a raison fondée d'espérer un meilleur accueil ; mais il faut une longue procédure et les trois congrégations d'usage. Tout cela empêche que la cause de canonisation du Bienheureux Chanel puisse se joindre à celle du Bienheureux Oriol.

— Les frais d'une canonisation sont considérables. L'on évalue à près de 250,000 francs les dépenses que l'on est obligé de faire à Saint-Pierre pour cette fête. Aussi il est d'usage de grouper ensemble plusieurs canonisations de telle sorte que les frais généraux, restant les mêmes, pèsent moins sur chaque cause. On avait donc formé le projet de faire attendre la canonisation du Bienheureux Oriol jusqu'à ce qu'une autre cause fut prête et permit d'alléger ces charges. Mais le cardinal Cassanas, archevêque de Barcelone, se trouvait à Rome. Mis au courant de cette difficulté, il n'a point voulu que la canonisation de son saint fut retardée. Les Espagnols, a-t-il dit, sont assez riches pour payer à eux seuls les frais de la canonisation. Puisque le procès a heureusement abouti, nous payerons ce qu'il faudra ; mais que le pape nous donne le grand honneur et la grande consolation de mettre solennellement sur les autels un fils de Barcelone. Et c'est ainsi que nous aurons une canonisation pendant les fêtes jubilaires de Pie X.

— Le Vicariat de Rome a condamné l'ouvrage de M. Edouard LeRoy, intitulé *Dogme et critique*. Le cardinal le met à l'index local de Rome ; et, par une singularité qui est à noter, défend de le vendre, de le lire ou de le garder *sous peine de péché mortel*. Une pénalité aussi excessive montre bien la réprobation du cardinal vicaire pour cet ouvrage. Et franchement il n'a point tort. Ce volume, en effet, tend à détruire complètement les fondements de notre foi, tout en laissant à ceux qui en suivent les idées l'illusion qu'ils sont encore dans l'Eglise. Là est le danger du volume. Si l'auteur, partant en guerre ouverte contre les dogmes de l'Eglise catholique, séparerait bruyamment sa croyance de la sienne, il commettrait une faute très grave, car on ne peut pas perdre la foi sans péché mortel ; toutefois son erreur elle-même servirait de frein aux esprits inquiets de nouveautés, et les mettrait en garde contre de pareils écarts qui exposent au naufrage de la foi. Mais l'auteur réalise ce tour de force de vouloir rester catholique tout en professant une foi différente de celle de l'Eglise, et là git le danger principal de son volume. Pour en donner un exemple, le fondement de notre foi, comme dit saint Paul, est la résurrection du Sauveur. Or M. LeRoy explique ce fait en disant que Notre-Seigneur vit dans un corps glorieux, mais qui n'est plus le même que celui qu'il avait revêtu sur la terre. Ce corps qui a souffert durant sa passion a été enfermé dans le tombeau ; Notre-Seigneur est ressuscité glorieux dans un corps différent ; et on a soustrait plus tard le cadavre de Notre-Seigneur, ce qui a donné lieu à la légende de la résurrection. Et voilà le dernier mot de la critique ! M. LeRoy ne fait que développer d'une façon plus nette et plus précise les idées hérétiques de l'abbé Loisy. Il met les points sur les *i* là où M. Loisy faisait une allusion discrète ; mais au fond ils procèdent tous les deux du même principe et tendent au même but par le même moyen. Ils veulent arracher la foi du cœur des catholiques, et y arriver en leur donnant l'illusion qu'ils restent malgré cela dans l'Eglise. C'est probablement à cause de cela que le cardinal vicaire a été si particulièrement dur dans son décret, et prohibe ce livre sous peine de péché mortel, ce que ne fait pas le Souverain-Pontife dans les règles de l'Index. Le décret du cardinal vicaire n'est que le prélude d'une condamnation plus universelle, qui malheureusement arrive toujours trop tard.

— M. LeRoy soumet par avance tout son livre et toutes les idées qu'il contient au jugement de l'Eglise. Jansenius a fait de même, d'autres hérétiques l'ont imité, mais cela ne me semble guère qu'une précaution oratoire, et un moyen de pouvoir mieux répandre le venin. En général quand un auteur sent le besoin de se garantir lui-même en soumettant par avance son livre au jugement du Saint-Siège, il faut dire qu'il ne se sent pas du tout sûr de la doctrine qu'il y a exposée. Et dans ce cas pourquoi l'a-t-il écrit ?

— C'est du reste le moment où l'on attaque l'Eglise de tous les côtés et par tous les moyens ; mais, à l'inverse des anciens hérétiques qui se séparaient bruyamment de l'Eglise, ces nouveaux venus se proposent de rester dans l'Eglise. Ils font seulement *évoluer* ses dogmes pour les mettre d'accord avec leur mentalité ; et, leur déniait toute valeur objective, n'y voient qu'une ligne de conduite morale pour guider le fidèle dans les difficultés de la vie. Ils savent qu'un schisme dans l'Eglise est actuellement impossible, que le fait même de se séparer d'elle réduirait à néant tous leurs efforts. Aussi ils ont tenté et tentent l'impossible, ils veulent rendre l'Eglise elle-même hérétique. Et c'est pour cela que M. Loisy continue encore à porter sa soutane de prêtre, et M. LeRoy à entendre la sainte messe et à se dire catholique.

— Revenons un instant sur le livre *Dogme et Critique* de M. Edouard LeRoy. D'abord il est étrange que ce livre, bien connu d'avance par les articles de la *Quinzaine*, ait été publié dans une maison connue par ses ouvrages de piété, vies de saints, apologétique, histoire de l'Eglise. Il est plus étrange encore de voir le volume en question sortir des presses d'une imprimerie complètement catholique, la célèbre maison Desclées, et qui de plus a le titre d'éditeur pontifical. Quand on a obtenu une si précieuse faveur, on doit tenir à conserver vis-à-vis du Saint-Siège une conduite au moins correcte, et ne pas livrer ses presses à un volume qui peut porter un coup mortel à la foi dans certaines consciences catholiques. M. LeRoy était déjà connu pour ses idées peu orthodoxes et on ne peut pas dire qu'il y ait eu surprise.

— Maintenant son livre semble écrit pour démontrer un seul point

on doit croire que Notre-Seigneur est ressuscité ; et cependant, historiquement parlant, il n'est point ressuscité. Il emploie 107 pages de son volume à démontrer ce paradoxe, qui pourrait passer pour un jeu d'esprit en quête d'antithèses s'il ne savait pas la foi catholique dans son centre inébranlable. Voici en trois points sa longue argumentation.

a) Il n'y a pas de résurrection possible. Celle de Lazare ne nous étant contée que par l'auteur du IV<sup>e</sup> évangile (il se garde bien de dire saint Jean) est une chose qui serait à discuter à part.

b) Notre-Seigneur a apparu à ses apôtres dans un corps qui était glorieux, et qui par conséquent n'était pas le même avec lequel il a souffert et qui a été mis dans le tombeau.

c) On n'a pas retrouvé le corps de Jésus dans le tombeau, ce qui prouve qu'il en a été enlevé ; sans qu'on puisse dire ni où, ni quand.

Et cependant, avec cette triple proposition, il affirme que la résurrection est un fait objectivement réel, un fait possédant même le plus haut degré de réalité que l'on puisse concevoir ; je vais jusqu'à dire un fait dont nulle idée humaine ne saurait traduire adéquatement la plénitude de réalité. Et alors on serait fondé à se demander qui M. LeRoy veut tromper, ses lecteurs, lui-même, ou tous les deux à la fois.

— Un jour, M. Sabatier, protestant, parlant à un grand théologien qui était à Rome, avait mis la conversation sur les catholiques français et leur mentalité par rapport aux dogmes de notre foi et disait par manière de conclusion : " Mon Révérend Père, si on n'y prend garde, dans quelques années la foi des protestants sera plus simple que la foi des catholiques. Cette prophétie se réalise dans le livre de M. LeRoy. En mettant plus de cent pages pour démolir le dogme de la résurrection, auquel il dit croire, il rappelle ces protestants qui, une vingtaine d'années après la mort de Luther, avaient trouvé plus de deux cents manières, sauf la bonne, d'interpréter ces paroles : *Ceci est mon corps*.

— Le péril de ce volume est précisément que l'auteur se dit de foi catholique, croyant, et en fait profession précisément aux endroits

où il part le plus vivement en guerre contre nos dogmes. Il rassure par là la foi du lecteur, qui, se perdant dans le dédale de ses affirmations, égaré par les multiples raisonnements qu'il déduit de divers côtés, ébloui par l'exposé de principes philosophiques auxquels il n'avait jamais songé, arrive à la fin de la lecture en se disant : Notre-Seigneur est bien ressuscité, mais point de la manière que l'entend mon bon gros sens. Et là est le grand danger. Pour adhérer d'esprit et de cœur aux dogmes que Dieu impose à notre foi, il n'est besoin d'autre chose que d'employer ce gros bon sens qu'il nous a donné. Si nous en sortons, nous courrons fort risque de nous égarer. Et si nous suivons les principes du livre *Dogme et Critique*, nous sommes absolument certains d'avoir fait fausse route. Si tel n'est pas le but de l'auteur, c'est bien celui du diable qui lui a inspiré de l'écrire.

— M. LeRoy, comme les autres, fait fort peu de cas de l'évangile de saint Jean : c'est simplement le quatrième évangile, et saint Jean n'en est pas l'auteur ; car s'il en était autrement, on serait bien forcé d'en tenir compte. Ce livre ne serait pas une histoire proprement dite, mais des histoires arrangées dans le but d'en tirer des allégories ou des symboles doctrinaux. Quand aux magnifiques discours dont il est plein, ce serait des compositions théologiques d'un âge postérieur que, pour leur donner plus d'autorité, l'auteur de l'Evangile met dans la bouche de Notre-Seigneur.

— Or la Commission Biblique vient de prendre, à la date du 20 mai 1907, une décision, confirmée authentiquement par le Souverain-Pontife, qui embrasse les trois points suivants :

1. Saint Jean l'apôtre est-il, comme le démontrent les écrits des Pères, les catalogues des saints Livres, leurs plus anciens manuscrits et l'usage public liturgique, l'auteur du quatrième évangile ?  
*Affirmative.*

2. Est-ce que les arguments internes tirés de la comparaison de cet évangile avec la Ière épître de saint Jean confirment cette manière de voir ; et ne peut pas, à l'aide des Saints Pères et des exégètes catholiques, résoudre les difficultés qu'on y oppose ?  
*Affirmative.*

3. Peut-on, contrairement à la pratique de l'Eglise qui a toujours considéré le quatrième évangile comme un livre historique, et s'en est servi comme tel, dire que ce que l'auteur y raconte a été forgé en tout ou en partie pour servir à des allégories ou à des symboles de doctrines? Peut-on dire aussi que les discours du Seigneur ne sont pas autre chose que des discours théologiques imaginés par l'auteur et mis, pour leur donner plus de poids, dans la bouche de Notre-Seigneur? *Negative.*

— Cette décision nous est d'autant plus précieuse que ce quatrième évangile était de jour en jour plus attaqué. On n'en parlait plus que d'une manière dédaigneuse; on passait pour rétrograde si on l'attribuait à saint Jean; et la critique historique ne voulait y voir qu'une amplification théologique d'un âge postérieur ne pouvant aucunement servir à l'histoire du Verbe fait chair. Les catholiques ont maintenant un guide sûr; et nous devons, dans le fond de notre cœur, remercier Dieu de nous donner par son Eglise une règle de foi. Certes, ce n'est point encore l'encyclique impatiemment attendue; mais de même que l'aurore nous annonce le lever du soleil, ce document et d'autres qui ont paru depuis peu nous prouvent que le jour n'est pas lointain où la parole infaillible du Vicaire de Jésus-Christ éclairera encore une fois le monde.

DON ALESSANDRO.

## LE "NON PLACET" DE MGR L'ÉVÊQUE DE LITTLE ROCK

**L**E cardinal Gibbons et Mgr Willams sont nos derniers Pères du Concile du Vatican. La mort de Mgr Fitzgerald, évêque de Little Rock, dans l'Arkansas, ferme donc à peu près la liste des évêques de l'Amérique du Nord qui assistèrent à ce concile.

C'étaient des hommes distingués; quelques-uns l'étaient éminemment. Sans être d'une intelligence qui s'impose, l'évê-

que de Little Rook était un prêtre consciencieux, droit, honorable.

A présent qu'ils sont partis pour un monde meilleur, je ne viole aucun secret, ni ne rappelle aucun souvenir désagréable, en rapportant l'histoire du fameux vote *non placet* qui déchaîna une tempête contre Mgr Fitzgerald, le plus jeune évêque du pays à cette époque, et lui donna chez quelques uns toutes les apparences d'un hérétique.

les faits inédits qui suivent sont communiqués par M. Hubert Larkin, un ami intime de l'évêque défunt.

Il n'y eut jamais d'assemblée d'hommes où la liberté de discussion fut plus encouragée et respectée que par celle du Concile du Vatican. Ceci fut encore le cas quand on introduisit la toute importante question de l'infaillibilité pontificale devant cette auguste assemblée.

Les Etats-Unis étaient représentés par quarante-neuf prélats. Devant eux se posa donc la question de l'infaillibilité papale. Mgr Spalding, archevêque de Baltimore, et la plupart de ses frères dans l'épiscopat ne croyaient pas à la nécessité d'une définition formelle. Ils étaient, ainsi que leurs fidèles, attachés à la doctrine, et ils fondaient précisément leur manière de voir sur cette adhésion générale des catholiques. Il leur semblait que le mieux serait de condamner d'abord toutes les erreurs opposées au dogme qui se trouverait ainsi implicitement défini. C'est dans ce sens qu'apparut un *postulatum* signé par Mgr Spalding et intitulé *Schema pour la définition de l'Infaillibilité du Souverain Pontife*. Le document fut à l'instant l'objet des oppositions comme des approbations des Pères du Concile. Quoi qu'il en soit, nulle part ailleurs plus que dans les Etats-Unis le dogme défini ne fut reçu avec soumission. On pourrait lire à ce sujet les belles considérations sur l'acceptation de ce dogme

dans l'article de M. Brunetière : le Catholicisme aux Etats-Unis : (*Revue des Deux-Mondes*, nov. 1898).

C'est vrai qu'il y eut cinq évêques allemands et deux américains qui combattirent le dogme par l'Écriture Sainte et pour des raisons patriotiques. Tous les autres Pères concédaient la vérité et la nécessité de ce dogme fondé sur les Écritures et la logique. Cependant soixante-huit soutenaient que le temps n'était pas propice à sa proclamation.

Parmi ces derniers, il faut mentionner Mgr Kennick, archevêque de Saint-Louis, le cardinal Schwartzimburg, Mgr Dupanloup, Mgr Maret, Mgr Connolly, archevêque d'Halifax, Mgr Riccio, évêque d'Ajaccio, et Mgr Fitzgerald, évêque de Little Rock.

Trois jours avant la fin du débat sur la question de l'infaillibilité, ceux qui s'opposaient à l'opportunité de la définition, se réunirent dans la grande salle du palais du prince Respighiosi, occupé par Mgr Dupanloup. A cette réunion des soixante-huit évêques, il fut unanimement résolu que tous voteraient *non placet* c'est-à-dire : « il ne nous plait pas ».

Il faut se rappeler encore une fois, qu'ils se prononçaient sur l'opportunité de la définition—ils en avaient la liberté et le droit—mais non sur l'infaillibilité à laquelle ils croyaient tous, sauf les sept exceptions mentionnées plus haut.

Cependant, quand le matin du vote arriva, pas un de ceux qui avaient assisté à la réunion de la salle Respighiosi n'occupaient sa stalle dans le transept de Saint-Pierre, où le Concile tenait ses sessions, — excepté l'évêque d'Ajaccio et celui de Little Rock. Que s'était-il passé ? Ceci : le matin précédent le vote, un appel subit avait été envoyé à tous les prélats de la salle Respighiosi qui se réunissaient de nouveau en toute hâte. Craignant que la presse anti-chrétienne de l'Europe ne défi-

gurât leur opposition à la proclamation de l'infaillibilité et ne les fit passer pour hérétiques, ils décidèrent de quitter Rome le même soir.

Ce ne fut qu'après que le télégraphe eut emporté la nouvelle de la proclamation aux quatre coins du monde qu'on apprit que soixante-six prélats n'avaient pas voté.

Maintenant nous arrivons à Mgr Fitzgerald. Le billet l'invitant à la seconde réunion Dupanloup ne lui fut pas remis ; et la première indication qu'il eut du changement de programme fut de voir soixante-six stales vides dans la salle du Concile, — dès que les dix minutes de grâce eurent expiré et que la garde noble eut fermé les portes. Quelque chose qu'il ignorait était survenu : c'était évident. Mais sa promesse était donnée, il ne lui fut pas demandé de s'en désister ni ne songea-t-il à en être relevé ; pour lui, c'était un devoir de conscience.

A mesure que les noms étaient appelés chaque évêque se levait et d'une voix forte disait : *Placet*, c'est-à-dire « la définition me plaît ».

Quatre cent quatre-vingt-onze évêques avaient successivement voté en faveur de la définition, quand le nom d'Edouard Fitzgerald fut appelé par le secrétaire du Concile ; l'évêque de Little Rock se leva et dit *non placet*, brisant ainsi la solidité des votes, s'attirant la curiosité de tous les Pères du Concile et l'indignation de quelques-uns, entre autres du cardinal Manning.

Parmi ces derniers se trouvait son ancien professeur de théologie au collège de Saint-Vincent à Barnes, dans le Missouri. Il était alors devenu évêque de Toronto. Et quand le très jeune évêque de Little Rock s'attira par son *non placet* les regards de la sagesse assemblée de l'univers catholique, Mgr Lynch éclata en sanglot ; car son cœur fut rempli d'amertume

de ce qu'il croyait être une trahison de son fils spirituel. Mais le chagrin du vénérable évêque de Toronto se changea bientôt en joie véritable. Dès que l'unité des évêques eut été vérifiée et manifestée par le chant du *Te Deum*, — qui se répercuta dans toutes les chapelles de la grande basilique, Mgr Fitzgerald, laissant de côté sa barrette, traversa la salle, tête haute, monta au trône de Pie IX se jeter à ses genoux, proclamant bien haut son adhésion à la voix du pontife et au dogme de l'infaillibilité papale. C'est alors que Pie IX, qui avait la répartie fine, lui dit avec bonté : « *Il faut que la petite pierre (Little Rock) vienne se heurter contre la grosse pierre.* »

EMILE-B. GAUVREAU.

Collège de Saint-Thomas, Saint-Paul, Minnesota.

30 mai 1907.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

**N** futur saint. — On annonçait récemment que vers la mi-juin commençait à Lévis les procédures ecclésiastiques pour une nouvelle cause de béatification. Le serviteur de Dieu que sa réputation de sainteté a ainsi — et si rapidement — désigné à l'attention des autorités religieuses, c'est le Rév. Père Alfred Pampalon, rédemptoriste, décédé à Sainte Anne-de-Beaupré le 30 septembre 1896. Quand on songe aux sages lenteurs qu'apporte d'ordinaire l'Eglise pour soulever, pour étudier et pour juger ces sortes de causes, il y a lieu de bénir la Providence qui semble vouloir que celle du jeune rédemptoriste canadien soit si privilégiée.

Alfred Pampalon naquit à Lévis le 24 novembre 1867. Il

était le neuvième d'une canadienne et chrétienne famille de onze enfants, dont le père, Antoine Pampalon, et la mère, Joséphino Dorion, pratiquaient leur foi avec cette simplicité modeste et cette sincérité profonde que connaissent si bien nos fortes familles de la campagne.

Sa mère qui mourut alors qu'il n'avait que six ans, demandait en mourant d'avoir un prêtre dans sa famille. De fait, il y en eut trois.

En 1876, Alfred entrait au collège de Lévis. Ses études terminées, il se fit admettre chez les Rédemptoristes et partit bientôt pour la Belgique. Devenu prêtre le 4 octobre 1892, il fut envoyé dans le Hainault. Mais, étant tombé malade, il revint à Beauplateau (Belgique) au printemps de 1895, puis au Canada, en septembre de la même année. Il mourut à Sainte-Anne-de-Beaupré le 30 septembre 1896. Il n'avait pas trente ans.

*Brevi tempore explevit multa* : en peu de temps il a fait beaucoup pour Dieu, à la grande édification de ses frères en religion et de tous ceux qui l'ont connu. Il ne nous appartient pas de prévenir les jugements de la sainte Eglise; mais nous croyons pouvoir exprimer respectueusement le vœu aussi ardent que sincère de voir un jour sur les autels le jeune Rédemptoriste lévisien. Quelle joie pieuse ce serait pour tous les pèlerins de Sainte-Anne-de-Beaupré de prier *chez elle* un bienheureux et un saint canadien ! Cette joie serait aussi une grâce, une grâce qu'il sied à tout Canadien de demander à sainte Anne !

Désastreux incendies. — La belle église du Sacré-Cœur à Ottawa a été détruite par le feu, le 10 juin; c'est une perte de \$240,000.00, en partie couverte par les assurances. Deux jours après, le 13, les journaux apportaient les tristes nouvelles

de l'incendie de Sainte-Agathe, où vingt-cinq maisons furent détruites ; et de celui de Saint-Raymond-de-Portneuf, où une quarantaine de familles ont été ruinées. Tous ces sinistrés méritent la sympathie, et, dans la mesure du possible, les secours des gens de bien. Il se dégage aussi de ces malheureux événements une leçon pratique. Sans doute, si l'homme propose, c'est Dieu qui dispose, et il faut compter avec les épreuves que nous ménage la Providence ; mais il convient aussi d'être prudent en tout et soigneux. Ne négligeons aucune des précautions utiles suggérées par la science ou l'expérience. Surveillons ceux qui dépendent de nous. Il n'est rien nul part comme l'*œil du Maître*. LaFontaine l'a dit ; et, il s'y connaissait en hommes.

Le danger des fils électriques. — La science et ses innombrables progrès apportent avec eux leurs dangers. Ce n'est pas sortir du domaine religieux que de le constater. Nous voulons d'ailleurs signaler à ce sujet une information de presse qui est tout à l'honneur du personnel enseignant de nos institutions nationales. Dernièrement, M. le chanoine Choquette, supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe, et depuis de longues années professeur de sciences, procédait, conjointement avec M. J.-E. Cole, chef électricien du service des fils de Boston, et M. Robert-G. Ross, président de la commission, à une enquête au sujet des fils innombrables qui couvrent nos rues à Montréal. Après avoir constaté les dangers auxquels nous expose cette immense toile de fils chargés d'électricité, les savants enquêteurs terminent par les recommandations que voici :

1o Enfouir immédiatement tous les fils qui passent dans le centre de la ville, entre le fleuve et la rue Sainte-Catherine d'une part et Saint-Denis et Windsor d'autre part — sauf les fils qui transmettent l'énergie aux *trolleys* des tramways ;

2o Enfouir les fils des autres quartiers aussitôt que possible ;

30 Nommer sans délai un surintendant des fils, qui devra être muni de pouvoirs en tout ce qui concerne la construction électrique.

C'est un renseignement intéressant. Nous le donnons ici, en soulignant le fait que nos professeurs de collège sont des autorités auxquelles on s'adresse volontiers quand on veut avoir des renseignements sûrs.

Bibliographie. — Un nouveau livre vient de paraître qui mérite d'être signalé à l'attention de nos confrères. Le « Manuel Pratique d'Hygiène, Anatomie et Physiologie » de M. le Docteur J.-P. Paradis rendra à tous des services bien utiles et, comme parle le titre, bien pratiques. Il y a là, à la portée des profanes, des renseignements précieux à connaître sur l'exercice, le sommeil, le froid, la chaleur, les courants d'air, sur l'alimentation — notamment sur les dangers de l'alcool —, sur ce qu'il faut faire en cas d'accidents, et tant d'autres encore. Qu'on se procure ce petit livre de 112 pages. Il vaut mille fois plus qu'il ne pèse. En passant, nous offrons nos compliments à l'auteur.

A l'école du soir des Dames du Sacré-Cœur. — On nous a prié de rendre un nouvel hommage de publicité au zèle aussi désintéressé qu'intelligent avec lequel les *Dames du Sacré-Cœur* poursuivent leur œuvre de l'école du soir, dont nous avons déjà parlé ici même. C'est ainsi que, le dernier jour du mois, un samedi, ces *Dames* ont conduit leurs élèves des cours du soir à leur maison du Sault-au-Récollet, et leur ont procuré le plus agréable divertissement. Les saints tristes ont toujours été de tristes saints. La joie saine, qui jaillit naturellement d'un cœur pur, peut contribuer puissamment à faire du bien aux âmes. L'apostolat s'exerce de tant de façons !

Une réclame inconvenante. — Il y a hélas, de par le monde, des gens qui pour battre monnaie abusent de tout. On nous faisait voir ces jours-ci une image « Jésus guérissant l'aveugle-né », qui portait au verso une réclame en faveur d'un *savon à la crème* quelconque ? Est-il besoin de dire jusqu'où ces procédés sont indéliçats et inconvenants ?